

## SAISON CYCLOSPORT UFOLEP 2006 : CATEGORIES DE VALEUR et CHALLENGE DROME-ARDECHE

Quelques modifications par rapport à la même note concernant la saison 2005 apparaissent, du fait de l'acceptation de licenciés FSGT dans nos épreuves et de licenciés FFC dans certaines. Chaque responsable de club voudra bien diffuser son contenu à ses licenciés.

Ces règles ont été adoptées en commission Drôme-Ardèche après vote. Jacky Rouvière et Gérard Suchier sont les responsables chargés de les faire appliquer.

Dans les **courses UFOLEP en Drôme-Ardèche**, dans chaque catégorie, un classement scratch est établi puis les coureurs FFC et FSGT sont enlevés pour établir des classements n'attribuant des points qu'aux **10 premiers UFOLEP** pour le challenge Drôme-Ardèche, qu'aux **5 premiers** pour les points entraînant les passages en catégorie supérieure. ( dans les 2 cas, sont pris en compte les coureurs UFOLEP de n'importe quel département).

Dans les **courses UFOLEP hors Drôme-Ardèche**, dans la mesure où les résultats nous sont transmis, les coureurs de nos deux départements qui y participent, ne marquent pas de points au challenge Drôme-Ardèche. Par contre, **ils en marquent pour les changements de catégorie** en terminant dans les 5 premiers UFOLEP.

Enfin, les coureurs UFOLEP de nos deux départements qui participent à des **épreuves FFC ou FSGT ne marquent pas de points.**

### A/ CATEGORIES DE VALEUR :

#### Changements de catégories en cours de saison :

L'ancien barème est conservé, à savoir :

- il faut un total de **20 points pour passer de 3<sup>ème</sup> en 2<sup>ème</sup> ou de 2<sup>ème</sup> en 1<sup>ère</sup> catégorie.**
- Il faut un total de **32 points pour passer de 4<sup>ème</sup> en 3<sup>ème</sup> catégorie** ( possible à 20 pts si le coureur le souhaite).

Les points sont attribués aux **5 premiers** d'une épreuve :

- **en ligne : 10, 6, 4, 3 et 2 points.**
- **Contre la montre : 6, 4, 3, 2 et 1 points.**

Ce barème est appliqué si **7 coureurs minimum classés.** ( 1

)

**Même s'il n'a pas un total de 20 (ou 32) points, tout coureur ayant obtenu 2 victoires, passe en catégorie supérieure, victoires acquises en ligne ou clm.**

2 cas font exception à cette règle :

- **Nouveaux licenciés 2006 n'ayant jamais eu de licences UFOLEP, FSGT ou FFC depuis plus de 5 ans :**

ils rentrent dans la catégorie d'accueil, c'est à dire la 3<sup>ème</sup>. Pour eux, **une victoire ou 3 podiums entraînent le passage en 2<sup>ème</sup> catégorie.**

- **Coureur ayant obtenu avant le début de la saison une descente de catégorie** ( après examen par la commission ) ou **en cours de saison** (demande déposée auprès de la commission après 2 participations effectives à une épreuve ) : **une victoire dans cette catégorie inférieure entraîne la remontée immédiate pour le reste de la saison.**

Ces règles pour que tout compétiteur se trouve dans une **catégorie qui corresponde au plus près de**

**sa valeur sportive.**

( 1 ) :S'il y a **moins de 7 coureurs à l'arrivée**, les 2 derniers classés ne marquent pas de points.

Exemple : au lieu d'une répartition 10 6 4 3 2 en ligne et 6 4 3 2 1 en clm, on aura :

6 4 3 2 0 en ligne et 2 1 0 0 en clm

(cas 6 coureurs classés) (cas 4 coureurs classés)

Ces victoires ne sont pas prises en compte dans le décompte des 2 victoires faisant monter en catégorie supérieure.

**CARTES :** Tout coureur doit obligatoirement **présenter sa carte de catégorie de l'année en s'inscrivant**, en l'absence de cette carte il ne pourra être inscrit qu'en 1<sup>ère</sup> catégorie. S'il termine dans les **5 premiers** et si l'organisateur ne l'a pas fait lui-même, **le coureur doit inscrire ce résultat** au dos de la carte. \_\_\_\_\_

**Tout coureur changeant de catégorie reçoit une nouvelle carte , mais doit obligatoirement rendre l'ancienne .**

## **B/ CHALLENGE DROME-ARDECHE :**

**Le barème 2005 est inchangé. Les clubs ont reçu ce barème . Ils peuvent le consulter sur le site INTERNET de L'UFOLEP à Valence, rubrique règlements .**

Ce site est :

**[ufolep.26.chez.alice.fr](http://ufolep.26.chez.alice.fr)**

**2 rappels :** pour les coureurs qui passent dans la **catégorie supérieure** en cours de saison, le **coefficient** qui minore les points acquis dans la catégorie d'origine est de **0,65**.

Cas d'un **changement de catégorie intervenant après le 31 août** : pour ne pas venir s'intercaler dans les premières places d'une catégorie où ils n'auront pratiquement pas couru, **ils seront classés dans leur catégorie d'origine, les points obtenus dans leur nouvelle catégorie s'ajoutant à ceux qu'ils totalisent déjà.**

## **ENVOI DES RESULTATS :**

Dans les **48 heures** qui suivent une épreuve, le responsable du club envoie par mail de préférence ou courrier classique les résultats, sans oublier le nombre de partants et en face de chaque nom le club : **surtout si le coureur n'est pas de Drôme-Ardèche**, il indique sa fédération **UFOLEP, FSGT ou FFC ( pass cyclisme 1 ou 2).**

Il est demandé aux organisateurs d'une course de faire figurer dans les résultats les noms de tous les coureurs terminant l'épreuve et si possible les abandons.

1 exemplaire à UFOLEP DROME 32 avenue Sadi Carnot, BP 133 26001 VALENCE Cédex  
[ufolep26@libertysurf.fr](mailto:ufolep26@libertysurf.fr)

1 exemplaire à Jacky ROUVIERE 2 rue chrevrière 07400 MEYSSE  
[rouvierejacky@aol.com](mailto:rouvierejacky@aol.com)

1 exemplaire Gérard SUCHIER 28 chemin de Rivoire 07300 TOURNON  
[gsuchier2@wanadoo.fr](mailto:gsuchier2@wanadoo.fr)

**Cycloportives prises en compte pour le challenge :**

Les 3 UFOLEP la Coironnaise, la Beaume Drobie et la Vercors Drôme sur leur parcours le plus court. Un classement Ufolep par catégorie de valeur est extrait du classement scratch.

L'attribution des « points challenge » s'effectue comme pour une course en ligne. Par contre « aucun point changement de catégorie » n'est attribué.

Seuls les résultats des licenciés UFOLEP ayant demandé une carte de catégorie, compteront pour le Challenge Drôme-Ardèche.